

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juin 2016

L'an deux mille seize à vingt heures, le deux juin

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Edgar BOURGUIGNEAU, Dominique COSNARD, Magali DESMARRES, Jérôme FAUVEAU, Jean-Yves GILBERT, Manuela GOUPIL, Christine HERISSON, Franck BOUTEILLER, Marie-Bertille JEANSON, Sophie VIEILLARD, Patrice TOUCHARD, Hervé BOIS.

Etaient absents excusés : Philippe ALUSSE, Marylène SOUCHARD

- Marylène SOUCHARD donne pouvoir à Hervé BOIS
 - Visite des nouveaux locaux du stade municipal
 - Le Procès verbal de la séance du 17 mars 2016 a été approuvé
 - Nomination d'un secrétaire de séance

Marie-Bertille JEANSON a été élue secrétaire.

1 – Décisions du Conseil municipal

➤ **APPROBATION DU PROJET AU 2 RUE D'ANJOU ET PROMESSE DE BAIL COMMERCIAL**

Lors du Conseil Municipal du 15 avril dernier, le plan de financement prévisionnel pour le projet de local commercial au 2 rue d'Anjou à Bazouges sur le Loir a été validé comme suit :

Origine des financements	Montant HT des dépenses de travaux <i>(hors architectes et bureaux de contrôles)</i>	Taux	Montant de subvention sollicité
DETR	190 500 € HT	30 %	57 150 €
Fonds d'investissement local	190 500 € HT	49,86 %	95 000 €
Maître d'ouvrage (autofinancement)	190 500 € HT	20,13 %	38 350 €
TOTAL (HT)	190 500 € HT	100 %	190 500 €

A ce jour, nous savons que les 95 000 € de Fonds de Soutien à l'investissement local sont acceptés, les travaux devront néanmoins être démarrés sur 2016 pour bénéficier de cette aide. D'autre part, ce local commercial est réhabilité pour accueillir la Pharmacie du Loir de M. Courtin, pour ce faire un dossier doit être déposé au plus vite auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour la poursuite de ce projet, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le lancement de ce projet (dépôt de permis de construire, lancement de la consultation pour les travaux...),
- De valider qu'un bail commercial sera signé avec La Pharmacie du Loir, M. Courtin à l'issue de ces travaux au 2 rue d'Anjou – Bazouges sur le Loir,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette réalisation.

➤ **TARIFS 2017 DE LA SALLE POLYVALENTE****TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE APPLICABLE AU 01 JANVIER 2017**

		HABITANTS DE LA COMMUNE		ASSOCIATIONS COMMUNALES (1)		HORS COMMUNE	
		Petite Salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle
Réunion, Congrès, Conférence, Théâtre, exposition, Spectacle, Vin d'Honneur, Arbre de Noël, Bal (2)	½ journée	95,00 €	167,00 €	48,00 €	99,00 €	100,00 €	227,00 €
	1 journée	153,00 €	301,00 €	99,00 €	156,00 €	199,00 €	410,00 €
Mariage, banquet, Buffet dansant (cuisine comprise)	1 journée Avec vaisselle	184,00 €	370,00 €	144,00 €	299,00 €	233,00 €	468,00 €
		Les deux salles : 470,00 €		Les deux salles : 370,00 €		Les deux salles : 584,00 €	
	1 journée Sans vaisselle	134,00 €	320,00 €	94,00 €	249,00 €	183,00 €	418,00 €
		Les deux salles : 420,00 €		Les deux salles : 320,00 €		Les deux salles : 534,00 €	
	2 journées consécutives avec vaisselle	276,00 €	554,00 €	217,00 €	449,00 €	349,50 €	702,00 €
		Les deux salles : 705,00 €		Les deux salles : 554,00 €		Les deux salles : 876,00 €	
	2 journées consécutives sans vaisselle	201,00 €	479,00 €	142,00 €	374,00 €	274,50 €	627,00 €
		Les deux salles : 630,00 €		Les deux salles : 479,00 €		Les deux salles : 801,00 €	

Les cautions sont : Grande salle : 400,00 €
 Petite salle : 200,00 €
 Les 2 salles : 600,00 €

Forfait ménage : Grande salle : 147,00 €
 Petite salle : 100,00 €
 les 2 salles : 247,00 €

Chaque journée supplémentaire sera facturée à demi-tarif de la première.

- (1) La salle est à disposition gratuite pour les associations communales (réunion de bureau, assemblées générales et toute activité).
 (2) Bal compris pour une journée complète – pas de tarif de demi-journée.

Centre aéré : location pour le mois de juillet à 490,00 €

Vendredi à partir de 17 H 00 : 41,00 €

Réunion d'entreprise : petite salle ½ journée 50,00 € 1 journée 100,00 €

Nombre de locations gratuites pour les écoles (associations de parents d'élèves, écoles ou Ogec) : deux par ordre chronologique

Pour les associations bazougeoises, les expositions et réunions seront gratuites à condition qu'il n'y ait ni droit d'entrée à payer, ni de vente par l'association ou par des exposants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De reconduire les tarifs 2016 pour l'année 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL**

Il est question de régulariser des écritures comptables sur une vente à l'euro symbolique d'un bout de parcelle à la Société EVOLIM en 2013. En effet, en 2005, la commune de Bazouges sur le Loir a fait l'acquisition de parcelles aux Grands Champs d'une surface de 25a et 49 ca. En décembre 2013, la commune de Bazouges sur le Loir vend une parcelle cadastrée E 1017 (suite à un document d'arpentage du Cabinet Loiseau de 2012) – Les Grands Champs d'une surface de 01a et 29 ca à la société EVOLIM. Cette vente permet l'accès au lotissement Le Clos des Bois.

Cette vente a été conclue pour un euro symbolique sur une estimation vénale de la parcelle fixée à 150 €.

Il s'agit de régulariser la somme de 98,43 euros qui représente le prorata à l'actif par rapport à la valeur d'achat.

Une vente à l'euro symbolique étant considérée comme une subvention, il y a lieu de :

- Identifier l'immobilisation vendue à l'euro au sein de l'inventaire de la commune,
- Amortir la subvention sur la valeur réelle
- Sortir cette immobilisation de l'inventaire de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre une Décision Modificative n°1 du budget communal comme suit :

- **Dépenses D041 « opérations patrimoniales » article 204422 : + 100 €**
- **Recettes R Immobilisations corporelles article 2111 : + 100 €**

L'euro symbolique sera inscrit à l'article 7788 « produit exceptionnel divers »

➤ **DUREE D'AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMPTE 204422**

Le compte 204422 est un compte d'immobilisation amortissable, le bien concerné est la vente à Sté EVOLIM de la parcelle E 1017 (en 2013).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'amortir ce bien sur une année dès 2016 (compte 6811 / 2804422)**
- **et de sortir ce bien de l'inventaire communal.**

➤ **VENTE DU 35 RUE DU MAINE**

Lors du Conseil Municipal du 3 décembre, il a été décidé la vente du 35 rue du Maine. La vente de ce bien est affichée à 120 000 euros net vendeur. Monsieur le Maire a reçu une offre d'achat d'un jeune couple (Claire PELTIER et Fabien GATINET) de 112 500 € répartis comme suit :

- 110 000 euros net vendeur pour la commune
- 2 500 euros de frais intermédiaires (Laurent Puaud, reportage 360)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'accepter l'offre à 110 000 euros net vendeur,**
- **de verser les 2 500 € à Reportage 360,**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision**

➤ **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX**

Sollicitation des Fonds de Concours sur les travaux d'investissement suivants :

BATIMENT	Libellé	COUT TOTAL HT	Fonds de concours
Bâtiment technique	Aménagement électricité	11 307,39 € HT	5 653,70 €
Lavoir rue du Château	Réfection toiture	3 298,79 € HT	1 649,40 €
TOTAL		14 606,18 € HT	7 303,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le tableau des travaux ci-dessus,
- De solliciter des fonds de concours pour l'ensemble de ces travaux selon le tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation des ces décisions.

➤ **Subvention exceptionnelle à l'APE Gaston Chaissac**

L'APE Gaston Chaissac rencontre des difficultés financières suite à une mauvaise gestion de l'ancien Président et Trésorier de cette association.

Un nouveau Bureau est composé depuis le 17 mai dernier et il s'agit d'aider l'association des Parents d'Elèves à repartir sur une nouvelle dynamique et de bonnes bases.

Pour ce faire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2500 € à l'APE Gaston Chaissac,
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL**

Suite au départ et à la fin de contrat de 2 contrats Emploi d'Avenir un le 17 mai 2016 à temps plein et l'autre fin juin 2016 (mi-temps), le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter une personne selon les modalités suivantes :

- deux jours par semaine soit 16h hebdomadaires, avec heures complémentaires et supplémentaires pour nécessité de service, du 7 juillet 2016 au 31 décembre 2016,
- L'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à la grille des adjoints techniques territoriaux 2^e classe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **RENOUVELLEMENT D'UN POSTE CAE-CUI 28 HEURES SEMAINE**

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi.

Une convention doit être signée avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois, peut être

renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Un accompagnement dans l'emploi est inscrit dans ce type de contrat aidé, par principe, et la commune y pourvoira en fonction du profil de l'agent recruté et des besoins des services.

Coût horaire : SMIC, aide de l'état à hauteur de 60 % du salaire brut sur une base de 20 h.

Un CAE/CUI a été signé du 17 août 2015 au 16 août 2016 à raison de 20h semaine. Cette personne donnant satisfaction, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De demander le renouvellement de ce CAE/CUI pour un an du 17 août 2016 au 16 août 2017 à raison de 28 heures hebdomadaires (et non plus 20h) aux services ménagers, scolaire et restauration.**
- **De valider la possibilité d'heures complémentaires pour les besoins des services**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement d'accueil de ce CAE.**

➤ **RECRUTEMENT D'UN CONTACTUEL POUR LA PAUSE MERIDIENNE**

Le changement d'horaires des rythmes scolaires implique une pause méridienne plus longue : 12h-14h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De recruter en CDD du 1^{er} septembre au 31 juillet 2016 un agent en qualité d'agent des écoles, cantine et périscolaire pour surveiller et animer la pause méridienne (horaires indicatifs de 11 heures 30 à 14 heures lundi, mardi, jeudi et vendredi). Total d'heures sur les 36 semaines scolaires avec temps de préparation = 365 heures soit 33.20 heures par mois. L'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à la grille des adjoints techniques territoriaux 2e classe.**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

2 - INFORMATIONS

- Inauguration nouveau bâtiment stade municipal : **courant septembre 2016**
- Manifestations à venir : **18 juin**, 20 ans d'Art et Culture, **24 juin** : fête des 2 écoles, **30 juin** : pique nique à la cantine, **8 juillet** spectacle des affranchis à Bazouges, **23 juillet** feu d'artifice
- Bulletin communal
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 - Tour des tables des commissions :
 - Commission environnement le 24 mai